

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BNP PARIBAS APOLLO GLOBAL WATER (FR0050000043)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Capital non garanti en cours de vie et à l'échéance

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP BNP PARIBAS APOLLO GLOBAL WATER est de permettre au porteur dont les parts du FCP ont été centralisées au plus tard le 19 mars 2021 de participer, à horizon 7 ans, le 5 avril 2028, à la performance positive de l'indice S&P Global Water 3,5% Decrement Index (EUR) Net Total Return (ci-après l'« Indice »), en contrepartie d'un risque de perte de son capital investi (ci-après « Capital Investi ») en fonction de la performance de l'indice, selon les conditions ci-dessous :

- En cas de baisse de l'Indice de plus de 40%, le porteur subira, à la Date d'Echéance, une perte en capital correspondant à l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice, soit une perte de plus de 40% pouvant aller jusqu'à la totalité de son Capital Investi.
- En cas de hausse de l'Indice jusqu'à 7% inclus ou de baisse de l'Indice jusqu'à 40% inclus, le porteur bénéficiera à la Date d'Echéance d'une valeur liquidative au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence augmentée de 7%.
- En cas de hausse de l'Indice supérieure à 7%, le porteur bénéficiera à la Date d'Echéance d'une valeur liquidative au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence augmentée de la performance positive de l'Indice.

La performance de l'Indice est calculée le 23 mars 2028 par rapport à son niveau du 23 mars 2021.

Caractéristiques essentielles du FCP :

La Valeur Liquidative de Référence est définie comme la plus haute valeur liquidative du FCP parmi les valeurs liquidatives dont la première porte la date du 20 janvier 2021 (VL sur laquelle sont exécutées les premières souscriptions du 19 janvier 2021) et la dernière est celle du 22 mars 2021 (VL sur laquelle sont exécutées les dernières souscriptions du 19 mars 2021). Les souscriptions sont retenues pour leur montant, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le FCP.

Le Capital Investi correspond à l'investissement initial du porteur pour toute souscription centralisée à compter du 19 janvier 2021 (inclus) et jusqu'au 19 mars 2021 (inclus) à 13 heures, heure de Paris, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le FCP.

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et maintient en conséquence dans ses actifs au moins 75% de titres de toutes capitalisations de pays appartenant à l'OCDE, libellés en euros et éligibles au PEA. Il peut également détenir jusqu'à 25% d'obligations françaises et étrangères et d'autres titres de créance négociables français et/ou étrangers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, et des placements monétaires. Les émetteurs sélectionnés peuvent aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales,...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% de l'actif des instruments de dette. Jusqu'à la totalité de son actif net pourra également être investie en parts ou actions d'OPC.

Le FCP a enfin vocation à intervenir sur les marchés à terme réglementés et de gré à gré, et en particulier recourir aux futures, aux options, aux swaps et aux dérivés de crédit à des fins de couvertures et/ou d'exposition.

Avantages de la formule :

Une hausse de l'Indice jusqu'à 7% inclus ou une baisse de l'Indice jusqu'à 40% inclus observée le 23 mars 2028 par rapport à son niveau du 23 mars 2021, entraînerait une Performance Finale de 7%.

L'indice S&P Global Water 3,5% Decrement Index (EUR) Net Total Return est un indice diversifié géographiquement représentatif du secteur de l'eau. La diversification permet de réduire le risque d'exposition à un pays.

Inconvénients de la formule :

Le résultat de la formule ne s'applique qu'aux porteurs dont les parts ont été centralisées avant le 19 mars 2021 à 13 heures (heure de Paris) et les ayant conservées jusqu'à la Date d'Echéance.

En investissant dans ce FCP, le porteur s'expose à un risque de perte en capital si l'Indice subit une perte de plus de 40% le 23 mars 2028 par rapport à son niveau du 23 mars 2021. Dans ce cas, la Valeur Liquidative du FCP à la Date d'Echéance sera égale à la Valeur Liquidative de Référence diminuée de l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice, ce qui correspond à une perte en capital de plus de 40% (soit un taux de rendement annuel du FCP inférieur à -7%), pouvant aller jusqu'à la totalité de son Capital Investi.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,5% par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Affectation des sommes distribuables : Résultats nets : capitalisation plus-values nettes réalisées : capitalisation.

Autres informations :

Durée minimum de placement recommandée : 7 ans, 0 mois et 17 jours. Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de ce FCP que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la date d'Echéance : 5 avril 2028.

Les demandes de souscriptions sont centralisées à partir de la création du FCP et jusqu'au 19 mars 2021 inclus à 13 heures (heure de Paris). Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13h (heure de Paris). Les demandes de rachat seront exécutées sur la valeur liquidative datée du lendemain ouvré. Tout rachat effectué sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 5 avril 2028, se fera aux conditions de marché applicables au moment du rachat.



Profil de risque et de rendement

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

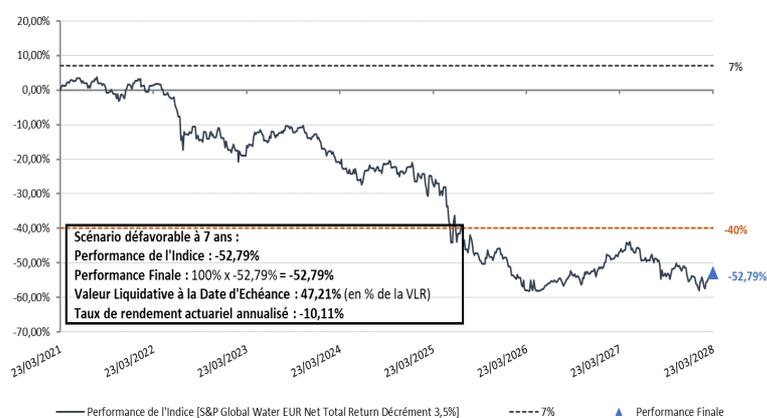
- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le porteur du FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital à la Date d'Echéance. La protection émise par BNP Paribas en faveur du FCP permet uniquement de s'assurer que la valeur liquidative à la Date d'Echéance sera au minimum égale au résultat de la formule.
- La gestion structurée et l'horizon d'investissement justifient la catégorie de risque. Un rachat avant la date d'échéance peut être associé à un niveau de risque plus élevé.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque Lié aux instruments dérivés:** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Scénarios

Les scénarios décrits ci-dessous ont vocation à illustrer le comportement du FCP et ne représentent pas une prévision de ce qui pourrait se passer. Les scénarios représentés peuvent ne pas avoir la même probabilité d'occurrence.



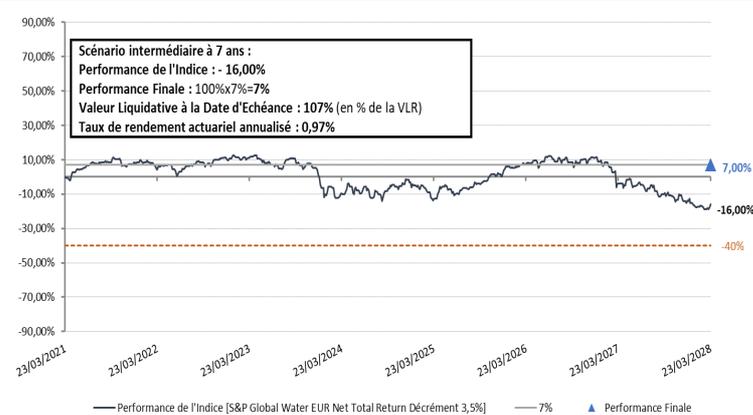
Scénario défavorable à 7 ans :

Cette hypothèse correspond à un marché fortement baissier à horizon 7 ans pour l'indice S&P Global Water 3,5% Decrement Index (EUR) Net Total Return.

A la Date de Constatation Finale, la Performance de l'Indice est négative et égale à -52,79% : la baisse de l'Indice étant supérieure à 40%, la Valeur Liquidative de Référence est diminuée de l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice.

La Performance Finale est ainsi égale à -52,79% et le porteur récupère à la Date d'Echéance une valeur liquidative égale à 47,21% de la VLR, soit un TRA de -10,11%.

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 5 avril 2028 serait égale à 47,21 euros, soit une perte de 52,79%.



Scénario Intermédiaire à 7 ans :

Cette hypothèse correspond à un marché modérément baissier à horizon 7 ans pour l'indice S&P Global Water 3,5% Decrement Index (EUR) Net Total Return.

A la Date de Constatation Finale la performance de l'Indice est de -16%. Toutefois, la performance de l'Indice étant inférieure à 7% mais n'ayant pas baissée de plus de 40%, la Valeur Liquidative de Référence ne prend pas en compte le pourcentage de baisse de l'indice et est augmentée de 7%. **La Performance Finale est ainsi égale à 7%, et le porteur récupère à la Date d'Echéance une valeur liquidative égale à 107% de la VLR, soit un TRA de 0,97%.**

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la Valeur Liquidative du FCP le 5 avril 2028 serait égale à 107 euros.



Scénario favorable à 7 ans :

Cette hypothèse correspond à un marché haussier pour l'Indice S&P Global Water 3,5% Decrement Index (EUR) Net Total Return.

A la Date de Constatation Finale, la Performance de l'Indice est positive et égale à 97,07% : l'Indice n'ayant pas baissé de plus de 40%, la Valeur Liquidative de Référence est augmentée de l'intégralité de la performance positive de l'Indice. **Le porteur récupère à la Date d'Echéance une valeur liquidative égale à 197,07% de la VLR, soit un TRA de 10,11%.**

Dans cet exemple, si la Valeur Liquidative de Référence était de 100 euros, alors la Valeur Liquidative du FCP le 5 avril 2028 serait égale à 197,07 euros.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 1% jusqu'au 19 mars 2021 inclus 13h, heure de Paris (*)
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,09% (**)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

(*) Néant pour les souscriptions effectuées dans le cadre de la commercialisation des contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas.

(**) Le pourcentage des frais courants se base sur une estimation du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

La société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France et le distributeur BNP PARIBAS SA (pour son métier Banque Privée France) ont décidé en commun de soutenir la Fondation TARA Océan en lui reversant, sous la forme d'un don basé sur la collecte moyenne de la première année d'existence du FCP, à compter de la Date de Constatation Initiale, une partie des frais de gestion du FCP. Ce don s'élèvera à 0,20% du nominal moyen (*) du FCP et sera prélevé, la première année d'existence du FCP, sur les frais de gestion financière et sur la commission de distribution perçus respectivement par la société de gestion et le distributeur du FCP.

Ce mécanisme ne permettra pas aux porteurs de bénéficier d'un avantage fiscal. Toutefois, conformément aux dispositions du code général des impôts, la société de gestion pourra bénéficier d'une réduction d'impôt.

(*) produit du nombre de parts moyen du FCP au cours de la première année d'existence du fonds à compter de la Date de Constatation Initiale (soit le 23 mars 2021), et de la Valeur Liquidative de Référence.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre Cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2023.

